

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Guide de l'utilisateur – Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU)

Module 3.1 Les avis au ministre

Mise à jour septembre 2022

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la direction adjointe des eaux usées municipales du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document :

Visitez notre site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-93021-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2022

Résumé

Les avis au ministre dans le système SOMAEU

Avis au ministre pour un motif d'urgence, de temps sec, d'arrêt ou de défaillance d'équipement, de rejet ailleurs qu'à l'effluent ou de rejet ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou de dérivation

L'exploitant d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU) doit transmettre un avis au ministre sans délai à l'aide du système SOMAEU lorsque l'un ou l'autre des événements suivants se produit :

- Le rejet à l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire;
- Une dérivation ou un débordement en cas d'urgence ou en temps sec à partir d'un ouvrage de surverse ou d'un ouvrage de dérivation;
- Un arrêt ou une défaillance d'équipement ayant un impact sur la qualité des rejets ou sur la fréquence ou le volume des débordements ou des dérivations;
- Une dérivation ou un débordement ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou d'un ouvrage de dérivation.

Bien que le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) précise que l'avis au ministre doit être transmis sans délai, un délai d'une journée (excluant la journée où le débordement est constaté) est accordé à l'exploitant municipal afin de transmettre un avis au ministre à l'aide du système SOMAEU. Lorsque l'exploitant municipal transmet un avis verbal au MELCC à l'intérieur d'un délai d'une journée (excluant la journée où le débordement est constaté), un délai supplémentaire de deux jours lui est accordé. Cette règle de fonctionnement ne modifie pas le Règlement et le respect du délai sera évalué selon les circonstances de l'événement.

La date de constatation de l'événement correspond à la date de visite de l'ouvrage ou à la date de l'événement si l'enregistreur électronique de débordement est muni d'un équipement de télémétrie ou de télésignalisation, tel qu'il est consigné dans le rapport mensuel par l'exploitant.

Avis au ministre pour un motif de travaux planifiés

L'exploitant d'un OMAEU doit aviser le ministre quarante-cinq jours avant l'événement suivant :

- Une dérivation ou un débordement (AVEC ou SANS débordement dans le milieu récepteur) requis pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage.

Avis au ministre concernant la fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation

L'exploitant d'un OMAEU doit transmettre un avis au ministre sans délai après la fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation de ses ouvrages. Ce type d'avis est notamment requis lorsqu'un nouvel ouvrage de surverse a été construit sur le réseau d'égout ou qu'un nouvel équipement de traitement est en activité à la station d'épuration. Seule une date correspondant à la réception des travaux par l'exploitant municipal est requise pour ce type d'avis.

[La fiche d'information n° 2 – Les motifs d'avis au ministre](#) décrit les différents motifs mentionnés plus haut. Il est conseillé à l'exploitant de prendre connaissance de cette fiche.

La transmission d'un avis au ministre dans le système SOMAEU

Pour qu'un avis au ministre soit considéré comme transmis aux fins d'application réglementaire, l'exploitant doit l'avoir officialisé après avoir saisi et enregistré les informations dans le système SOMAEU. Une fois officialisés, le ou les événements d'un avis au ministre peuvent être mis à jour jusqu'à ce qu'une date de fin réelle soit saisie et enregistrée par l'exploitant municipal pour tous les événements ayant mené à l'avis au ministre.

Table des matières

Résumé	ii
Les avis au ministre dans le système SOMAEU	ii
La transmission d'un avis au ministre dans le système SOMAEU	iv
Module 3.1.1 – Saisir et mettre à jour un avis au ministre	1
Accéder à la tâche – Saisir et mettre à jour un avis au ministre	1
Choisir le contexte d'un OMAEU	2
Sommaire des avis au ministre	3
Ajouter un avis au ministre	4
Ajouter un événement	6
Ajouter un événement de débordement pour un motif d'urgence ou de temps sec	8
Ajouter un événement de débordement pour un motif de travaux planifiés	12
Ajouter un événement de dérivation pour un motif d'urgence ou de temps sec	16
Ajouter un événement de dérivation pour un motif de travaux planifiés	21
Ajouter un événement pour un motif de défaillance d'équipement à la station d'épuration	25
Ajouter un événement pour un motif de rejet de l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire	28
Ajouter un événement pour un motif ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou d'un ouvrage de dérivation	32
Ajouter un événement pour un motif de fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation	36

Module 3.1.2 – Officialiser et transmettre un avis au ministre dans le système SOMAEU	37
Accéder à la tâche – Officialiser et transmettre un avis au ministre _____	38
Sommaire des avis au ministre _____	39
Officialiser et transmettre un avis au ministre _____	41
Module 3.1.3 - Mettre à jour un événement dans le système SOMAEU dont le statut est officiel	43
Accéder à la tâche – Mettre à jour les événements d’un avis au ministre _____	44
Sommaire des avis au ministre _____	45
Mettre à jour un événement _____	47
Module 3.1.4 - Consulter les avis au ministre	48
Module 3.1.5 - Annuler un avis au ministre	50
Accéder à la tâche – Annuler un avis au ministre _____	51
Sommaire des avis au ministre _____	52
Annuler un avis au ministre _____	54

Module 3.1.1 – Saisir et mettre à jour un avis au ministre

Accéder à la tâche – Saisir et mettre à jour un avis au ministre

Lorsque l'utilisateur doit saisir un avis au ministre, il sélectionne le menu « **Transmission des données** » ¹, puis le sous-menu « **Avis au ministre** » ² pour finalement atteindre la tâche « **Saisir / Mettre à jour un avis au ministre** » ³.

The screenshot displays the 'enviroWEB' application interface. At the top, the header includes the logo for 'Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec' and the title 'enviroWEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES'. A navigation bar contains links for 'Accueil', 'Intranet', 'Accessibilité', and 'Quitter'. Below this, a secondary menu bar highlights 'Transmission des données' (marked with a blue circle 1), with other options being 'Accueil', 'Gestion des OMAEU', 'Obligations', and 'Rapports opérationnels'. A dropdown menu for 'Transmission des données' is open, showing 'Avis au ministre' (marked with a blue circle 2), 'Rapports mensuels', 'Rapports annuels', and 'Études'. The 'Avis au ministre' option is further expanded, revealing a list of actions: 'Saisir/Mettre à jour un avis au ministre' (marked with a blue circle 3), 'Consulter les avis au ministre', 'Officialiser et transmettre un avis au ministre', 'Mettre à jour les événements d'un avis au ministre', and 'Annuler un avis au ministre'. On the left side of the interface, the text 'OMAEU : Ville Verte' and 'Bienvenue Ville Verte' are visible. On the right, a red asterisk indicates a required field: '*Champ obligatoire'.

Choisir le contexte d'un OMAEU

L'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit sélectionner celui ¹ pour lequel il souhaite saisir ou mettre à jour un avis au ministre. À cet effet, l'utilisateur sélectionne le « **Nom de l'OMAEU** » à partir du Sommaire des inscriptions. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur est en contexte de cet OMAEU tant qu'il ne l'épure pas¹. L'utilisateur d'une municipalité qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement le Sommaire des avis au ministre (page suivante).

Sommaire des inscriptions

Résultats trouvés : 2

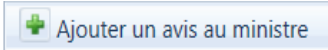
Nom de l'OMAEU	N° de la station	Date d'inscription	Statut	Date du statut	État d'avancement	Date de l'état d'avancement
						
OMAEU de la Ville Durable	12345-6		Officiel	2016-10-13	À vérifier	2016-10-13
¹ OMAEU VERTE	84894-8		Brouillon	2016-09-07	Inscrit	2016-09-07

 Nombre de lignes : 15 

Page 1 de 1, éléments 1 à 2 de 2.

¹ Voir le module 0, Aide à la navigation, pour plus de détails.

Sommaire des avis au ministre

L'utilisateur peut créer un avis au ministre en cliquant sur le bouton  1 qui se trouve sous le Sommaire des avis au ministre.

L'utilisateur peut supprimer un avis au ministre qui n'a pas été officialisé à l'aide du bouton  2.

Saisir/Mettre à jour un avis au ministre

Critères de l'avis au ministre

Critères de composantes de l'OMAEU

Rechercher

Réinitialiser

Sommaire des avis au ministre

Résultats trouvés : 10

	N° de l'avis	Date de réception	Motif de l'avis	Nombre d'événements	Statut	État d'avancement	Date du statut	
	252		Dérivation à la station d'épuration en temps sec (art. 15 paragr. 1(1))	0	Brouillon	Inscrit	2017-11-17	2 

1 

⏮

⏪

1

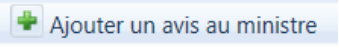
⏩

⏭

Nombre de lignes : 15

Page 1 de 1, éléments 1 à 1 de 1

Ajouter un avis au ministre

En cliquant sur le bouton , l'utilisateur voit l'onglet Informations générales apparaître. Il saisit alors les informations générales pour créer un avis au ministre. Deux listes déroulantes permettent de sélectionner le « **Motif de l'avis au ministre** » ¹ et le « **Secteur d'exploitation** » ¹. La « **Description de l'avis au ministre** » ² doit décrire les causes ayant provoqué l'événement qui a mené à l'avis au ministre. L'utilisateur enregistre ensuite les informations à l'aide du bouton  ³.

Le « **Numéro de l'avis au ministre** » ⁴ est généré automatiquement lors de l'enregistrement des informations obligatoires. Il s'agit d'un numéro de référence unique.

Lorsque l'exploitant municipal a informé verbalement le ministre d'un événement, la « **Date de l'avis verbal** » ⁵ doit être inscrite à l'onglet Informations générales. Lorsque l'exploitant dispose de l'information, il doit également inscrire le nom de la « Personne contactée ». Un délai d'une journée (excluant la journée où le débordement est constaté) est accordé à l'exploitant municipal afin de transmettre l'avis au ministre à partir du système SOMAEU. Lorsque l'exploitant municipal transmet un avis verbal au MELCC à l'intérieur d'un délai d'une journée (excluant la journée où le débordement est constaté), un délai supplémentaire de deux jours lui est accordé. Cette règle de fonctionnement ne modifie pas le Règlement et le respect du délai sera évalué selon les circonstances de l'événement.

La date de constatation de l'événement correspond à la date de visite de l'ouvrage ou à la date de l'événement si l'enregistreur électronique de débordement est muni d'un équipement de télémétrie ou de télésignalisation tel qu'il est consigné dans le rapport mensuel par l'exploitant municipal.

Une fois l'avis au ministre enregistré, l'utilisateur doit saisir au moins un événement afin de pouvoir officialiser et transmettre l'avis. Au besoin, il peut choisir un nouveau motif d'avis au ministre, pour autant qu'aucun événement ne soit enregistré dans l'avis au ministre.

Saisir/Mettre à jour un avis au ministre

Informations générales

4

Numéro de l'avis au ministre :
--

Statut :
--

1

Motif de l'avis au ministre :*
Faire une sélection

Etat d'avancement :
--

5

Secteur d'exploitation :*
Faire une sélection

Date du statut :
--

5

Date de l'avis verbal :

Personne contactée (avis verbal) :

Date de transmission :
--

2

Description de l'avis au ministre :*

3

Annuler Enregistrer

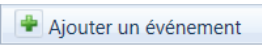
Ajouter un événement

Un événement permet d'ajouter des détails sur l'avis au ministre. Les titres des sections et les choix offerts dans les menus déroulants d'un événement diffèrent selon le motif de l'avis choisi précédemment.

Selon le motif choisi, cet événement peut donc être un débordement sur le réseau d'égout, une dérivation à la station d'épuration, un débordement ou une dérivation ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou de dérivation, une défaillance d'équipement à la station d'épuration, un rejet ailleurs qu'à partir de l'émissaire de la station d'épuration ou la fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation d'un ouvrage.

Dans certains cas, plusieurs événements peuvent être réunis sous un même avis au ministre. Par exemple, trois ouvrages de surverse peuvent être affectés par une situation de débordement en urgence. Ainsi, l'avis au ministre pourra contenir trois événements, soit un pour chaque ouvrage de surverse affecté par la situation d'urgence.

Une fois l'avis au ministre enregistré, l'ajout d'événements devient accessible ¹ et l'utilisateur peut documenter le ou les événements relatifs à l'avis au ministre.

En cliquant sur le bouton  ², l'utilisateur peut saisir les informations générales concernant l'événement. Les champs qui apparaissent sont fonction du type d'avis au ministre préalablement sélectionné.

Informations générales

Numéro de l'avis au ministre :

1497

Statut :

Brouillon

Motif de l'avis au ministre :*

Dérivation survenue en cas de temps sec à partir d'un ouvrage de dérivation

Etat d'avancement :

Inscrit

Secteur d'exploitation :*

Date du statut :

2021-10-22

Date de l'avis verbal :

Personne contactée (avis verbal) :

Date de transmission :

--

Description de l'avis au ministre :*

Démo

1 Liste des événements

Équipement de traitement	Cause du débordement	Date de début prévue	Date de début réelle	Date de fin prévue	Date de fin réelle	Durée prévue	Durée réelle	
--------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	--------------------	--------------------	--------------	--------------	--

Aucun enregistrement à afficher.

2  Ajouter un événement

Annuler

Enregistrer

Ajouter un événement de débordement pour un motif d'urgence ou de temps sec

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Débordement survenu en cas de temps sec à un ouvrage de surverse** » ou « **Débordement survenu en cas d'urgence à un ouvrage de surverse** ». L'utilisateur suit les étapes décrites ci-dessous.

Si le débordement est terminé lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ❶ et la « **Date-heure de fin réelle** » ❶ ;
2. L'utilisateur doit inscrire le « **Volume réel du débordement** » ou le « **Volume estimé du débordement** » ❶.

Si le débordement est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ❶ et la « **Date-heure de fin prévue** » ❶ ;
2. L'utilisateur doit inscrire le « **Volume estimé du débordement** » ❶.

Les champs « **Durée de l'événement prévue** » ❶ et « **Durée de l'événement réelle** » ❶ sont calculés automatiquement selon les dates saisies.

L'utilisateur sélectionne un ouvrage de surverse ❷ parmi la liste de ses ouvrages de surverse inscrit dans le système SOMAEU.

Si les coordonnées du point de rejet du débordement sont identiques à celles de l'exutoire de cet ouvrage, alors le champ au point ❸ n'a pas à être renseigné. Si cette information n'est pas dans le système SOMAEU ou si les coordonnées sont différentes de celles de l'exutoire, alors l'exploitant doit entrer les coordonnées du débordement dans le système SOMAEU sous le

format NAD83. Au besoin, le bouton  peut être utilisé pour convertir en format NAD83 les coordonnées sous un autre format. L'utilisateur peut voir les coordonnées de l'exutoire entrées dans le système SOMAEU au champ « Ouvrage de surverse ».

Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté »  est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. Certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la sélection en tenant compte des usages présents lors de la période du débordement. Un détail des usages est disponible [ici](#).

La « Cause du débordement »  doit être sélectionnée parmi les choix du menu déroulant. La liste des motifs possibles d'un avis au ministre se trouve en annexe du présent document.

Les trois champs de la section « Mesure correctrice »  sont obligatoires. Si le débordement est en cours, l'utilisateur peut inscrire « À déterminer » au champ « Mesures prises pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets ». Lors de la mise à jour² de l'événement, il pourra modifier le champ pour inscrire la mesure réellement mise en place.

Le champ « **Commentaire** » , facultatif, permet l'ajout de renseignements supplémentaires si l'exploitant souhaite préciser les circonstances du débordement.

Avec le bouton  , l'utilisateur sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être transmis³.

² Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

³ Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

Par la suite, si le débordement est en cours lors de la transmission de l'avis au ministre, l'utilisateur devra mettre à jour⁴ le ou les événements de l'avis au ministre lorsqu'il sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle pour tous les événements.

⁴ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

1

Date – heure de début prévue :

Date – heure de début réelle : *

Date – heure de fin prévue :

Date – heure de fin réelle :

Durée de l'événement prévue :

Durée de l'événement réelle :

Volume débordement estimé (m³) :

Volume débordement réel (m³) :

Lieu du débordement

2

Ouvrage de surverse : *

Faire une sélection

3

Coordonnées du débordement (uniquement si le point de rejet est différent des coordonnées de l'exutoire de l'ouvrage) : *

Latitude (Deg. déc. NAD83) :

Longitude (Deg. déc. NAD83) :

4

Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté : *

Faire une sélection

Cause du débordement

5

Cause du débordement : *

Faire une sélection

Mesure correctrice

6

Mesures planifiées pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets : *

Mesures prises pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets : *

Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'événement : *

Commentaire :

7

Annuler

Enregistrer

Ajouter un événement de débordement pour un motif de travaux planifiés

Lorsque l'utilisateur doit déclarer un événement de débordement pour un motif de type « **Débordement requis pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage** », il doit saisir et officialiser⁵ l'avis au ministre au moins quarante-cinq jours avant le début prévu de l'événement.

1. Si les travaux sont visés par une autorisation ministérielle, l'utilisateur doit inscrire le « **Numéro de l'autorisation** » ¹. Autrement, il laisse la case vide.
2. L'utilisateur doit saisir la « **Date-heure de début prévue** » ², la « **Date-heure de fin prévue** » ², le « **Volume estimé du débordement** » ², les « **Motifs justifiant pourquoi il est impossible d'effectuer les travaux sans effectuer de débordement** » ⁷, la « **Mesure planifiée pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets** » ⁷, les « **Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'évènement** » ⁷ et les « **Mesures mises en place pour communiquer l'information au public** » ⁷.
3. L'utilisateur doit aussi saisir le « **Lieu du débordement** » ³ ainsi que l'« **Ouvrage de surverse** » ³ ou remplir la section « **Description du lieu de débordement** » ³ si ce dernier est « **Ailleurs sur le réseau d'égout** ».
4. Si les coordonnées du point de rejet du débordement sont identiques à celles de l'exutoire de cet ouvrage, alors le champ précisé au point ⁴ n'a pas à être renseigné. Si cette information n'est pas dans le système SOMAEU ou si les coordonnées sont différentes de celles de l'exutoire, alors l'exploitant doit entrer les coordonnées du débordement dans le système SOMAEU sous le format NAD83. Au besoin, le bouton  peut être utilisé pour convertir en format NAD83 les coordonnées sous un autre format. L'utilisateur peut voir les coordonnées de l'exutoire entrées dans le système SOMAEU au champ « Ouvrage de surverse ».

⁵ Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

5. Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté » **5** est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. Certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la sélection en tenant compte des usages présents lors de la période du débordement. Un détail des usages est disponible [ici](#).
6. Le champ « **Commentaire** » **8**, facultatif, permet l'ajout de renseignements supplémentaires si l'exploitant souhaite préciser les circonstances du débordement.
7. Le bouton  **9** permet de sauvegarder les données saisies.
8. Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre⁶.
9. Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour⁷ le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle pour tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

Le champ « **Durée prévue de l'événement** » **2** est calculé automatiquement selon les dates saisies.

⁶ Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

⁷ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Informations générales

1 Numéro de l'autorisation (Grand débordement [art. 215 REAFIE] ou dans le cadre de travaux autorisés) :

Si applicable

2 Date – heure de début prévue :*

Date – heure de début réelle :

Date – heure de fin prévue :*

Date – heure de fin réelle :

Durée de l'événement prévue :

--

Durée de l'événement réelle :

--

Volume débordement estimé (m³) :

Volume débordement réel (m³) :

Lieu du débordement

3 Lieu de débordement :*

☒ Ouvrage de surverse ☐ Réseau d'égout

Ouvrage de surverse :

Faire une sélection



Coordonnées du débordement (uniquement si le point de rejet est différent des coordonnées de l'exutoire de l'ouvrage) :

Latitude (Deg. déc. NAD83) :

Longitude (Deg. déc. NAD83) :



Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté :*

Faire une sélection



Description du lieu de débordement :

Cause du débordement

Cause du débordement :*

Faire une sélection

Motifs justifiant pourquoi il est impossible de réaliser les travaux sans effectuer un débordement :*

Mesure correctrice

Mesures planifiées pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets :*

Mesures prises pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets :*

Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'évènement :*

Mesures mises en place pour communiquer l'information au public :*

Commentaire :

Annuler

Enregistrer

Ajouter un événement de dérivation pour un motif d'urgence ou de temps sec

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Dérivation survenue en cas de temps sec à partir d'un ouvrage de dérivation** » ou « **Dérivation survenue en cas d'urgence à partir d'un ouvrage de dérivation** ». L'utilisateur suit les étapes décrites ci-dessous.

Si la dérivation est terminée lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ① et la « **Date-heure de fin réelle** » ① ;
2. L'utilisateur doit inscrire le « **Volume réel de la dérivation** » ① ou le « **Volume estimé de la dérivation** » ① .

Si la dérivation est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ① et la « **Date-heure de fin prévue** » ① ;
2. L'utilisateur doit inscrire le « **Volume estimé de la dérivation** » ① .

Les champs « **Durée de l'événement prévue** » ① et « **Durée de l'événement réelle** » ① sont calculés automatiquement selon les dates saisies. L'« **Équipement de traitement** » ② dans la section « Lieu de la dérivation » doit aussi être sélectionné.

Par défaut, le champ au point ③ est renseigné avec les coordonnées de l'émissaire de la station d'épuration inscrites dans le système SOMAEU. Si cette information n'est pas dans le système SOMAEU ou si les coordonnées sont différentes de celles de l'émissaire, alors l'utilisateur doit entrer les coordonnées du débordement dans le système SOMAEU sous le format NAD83. Au besoin, le bouton  peut être utilisé pour convertir en format NAD83 des coordonnées entrées sous un autre format.

Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté »  est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. Certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la sélection en tenant compte des usages présents lors de la période de la dérivation. Un détail des usages est disponible [ici](#).

La « Cause de la dérivation »  doit être sélectionnée parmi les choix du menu déroulant. La liste des motifs possibles d'un avis au ministre se trouve en annexe du présent document.

Les trois champs de la section « Mesure correctrice »  sont obligatoires. Si la dérivation est en cours, l'exploitant peut inscrire « À déterminer » au champ « Mesures prises pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets ». Lors de la mise à jour⁸ de l'événement, il pourra modifier le champ pour inscrire la mesure réellement mise en place.

Le champ « **Commentaire** », facultatif, permet l'ajout de renseignements supplémentaires si l'exploitant souhaite préciser les circonstances de la dérivation.

Avec le bouton  , l'utilisateur sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre⁹.

⁸ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

⁹ Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour¹⁰ le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle à tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

¹⁰ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Informations générales

1

Date – heure de début prévue :

Date – heure de début réelle :*

Date – heure de fin prévue :

Date – heure de fin réelle :

Durée de l'événement prévue :

--

Durée de l'événement réelle :

--

Volume estimé de la dérivation (m³) :

Volume réel de la dérivation (m³) :

Lieu de la dérivation

2

Équipement de traitement :*

Faire une sélection



3

Coordonnées de la dérivation (Par défaut, les coordonnées affichées sont celles de l'émissaire de la station) :

Latitude (Deg. déc. NAD83) :

Longitude (Deg. déc. NAD83) :



4

Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté :*

Faire une sélection



Cause de la dérivation

5

Cause de la dérivation :*

Faire une sélection



Mesures correctrices

6

Mesures correctrices

Mesures planifiées pour limiter la dérivation, ainsi que pour atténuer ses effets :*

Mesures prises pour limiter la dérivation, ainsi que pour atténuer ses effets :

Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'évènement :*

Commentaire :

Annuler

Enregistrer

7

Ajouter un événement de dérivation pour un motif de travaux planifiés

Lorsque l'utilisateur doit saisir un événement de dérivation pour un motif de « **Dérivation pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage AVEC rejet au milieu récepteur** » ou de « **Dérivation pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage SANS rejet au milieu récepteur** », il doit saisir et officialiser l'avis au ministre au quarante-cinq jours avant le début prévu de l'événement.

1. Si les travaux sont visés par une autorisation ministérielle, l'utilisateur doit inscrire le « **Numéro de l'autorisation** » ¹. Autrement, il laisse la case vide.
2. L'utilisateur doit saisir la « **Date-heure de début prévue** » ², la « **Date-heure de fin prévue** » ², les « **Motifs justifiant pourquoi il est impossible d'effectuer les travaux sans effectuer de débordement** » ⁷, la « **Mesure planifiée pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets** » ⁷, les « **Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'évènement** » ⁷ et les « **Mesures mises en place pour communiquer l'information au public** » ⁷.
3. L'utilisateur doit inscrire le « **Volume estimé de la dérivation** » ¹.
4. L'« **Équipement de traitement** » ³ dans la section « Lieu de la dérivation » doit aussi être sélectionné.

Par défaut, le champ au point ⁴ est renseigné avec les coordonnées de l'émissaire de la station d'épuration. Si cette information n'est pas dans le système SOMAEU ou si les coordonnées sont différentes de celles de l'émissaire, alors l'utilisateur doit entrer les coordonnées du débordement dans le système SOMAEU sous le format NAD83. Au besoin, le bouton  peut être utilisé pour convertir en format NAD83 les coordonnées sous un autre format.

Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté » ⁵ est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. À noter que certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la

sélection en tenant compte des usages présents lors de la période de la dérivation. Un détail des usages est disponible [ici](#).

La « Cause de la dérivation » doit être sélectionnée parmi les choix du menu déroulant. La liste des motifs possibles d'un avis au ministre se trouve en annexe du présent document.

Le champ « **Commentaire** » , facultatif, permet l'ajout de renseignements supplémentaires si l'exploitant souhaite préciser les circonstances du débordement.

Le bouton   permet de sauvegarder les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre¹¹.

Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour¹² le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle à tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

Le champ « **Durée prévue de l'événement** »  est calculé automatiquement selon les dates saisies.

¹¹ Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

¹² Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre.

Informations générales

1 Numéro de l'autorisation (Grande dérivation [art. 215 REAFIE] ou dans le cadre de travaux autorisés) :

Si applicable

2 Date – heure de début prévue :*

Date – heure de début réelle :

Date – heure de fin prévue :*

Date – heure de fin réelle :

Durée de l'événement prévue :

--

Durée de l'événement réelle :

--

Volume estimé de la dérivation (m³) :

Volume réel de la dérivation (m³) :

Lieu de la dérivation

3 Équipement de traitement :*

Faire une sélection



Coordonnées de la dérivation (Par défaut, les coordonnées affichées sont celles de l'émissaire de la station) :

Latitude (Deg. déc. NAD83) :

45,

Longitude (Deg. déc. NAD83) :

-72,



5 Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté :*

Faire une sélection



Cause de la dérivation

Cause de la dérivation

Cause de la dérivation : *

Faire une sélection

Motifs justifiant pourquoi il est impossible de réaliser les travaux sans effectuer une dérivation : *

Mesures correctrices

Mesures planifiées pour limiter la dérivation, ainsi que pour atténuer ses effets : *

Mesures prises pour limiter la dérivation, ainsi que pour atténuer ses effets : *

Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'évènement : *

Mesures mises en place pour communiquer l'information au public : *

Commentaire :

Annuler

Enregistrer

Ajouter un événement pour un motif de défaillance d'équipement à la station d'épuration

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Arrêt ou défaillance d'équipement ayant un impact sur la qualité des rejets ou sur la fréquence ou le volume des débordements ou des dérivations** ». L'utilisateur suit les étapes décrites ci-dessous.

L'utilisateur doit sélectionner l'« **Équipement de traitement** » ² où a été détectée la défaillance qui a un impact sur la qualité des rejets à la station d'épuration.

Si la défaillance d'équipement est terminée lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ¹ et la « **Date-heure de fin réelle** » ¹.

Si la défaillance est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ¹ et la « **Date-heure de fin prévue** » ¹.

Les champs « **Durée de l'événement prévue** » ¹ et « **Durée de l'événement réelle** » ¹ sont calculés automatiquement selon les dates saisies.

Par défaut, le champ au point ³ est renseigné avec les coordonnées de l'émissaire de la station d'épuration inscrites dans le système SOMAEU. Si cette information n'est pas dans le système SOMAEU ou si les coordonnées sont différentes de celles de l'émissaire, alors l'utilisateur doit entrer les coordonnées du débordement dans le système SOMAEU sous le format NAD83. Au besoin, le bouton  peut être utilisé pour convertir en format NAD83 les coordonnées sous un autre format.

Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté »  est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. Certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la sélection en tenant compte des usages présents lors de la période de la défaillance. Un détail des usages est disponible [ici](#).

Les trois champs de la section « Mesure correctrice »  sont obligatoires. Si la défaillance est en cours, l'exploitant peut inscrire « À déterminer » au champ « Mesures prises pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets ». Lors de la mise à jour¹³ de l'événement, il pourra modifier le champ pour inscrire la mesure réellement mise en place.

Que la défaillance soit terminée ou en cours, un « **Commentaire** »  peut être saisi par l'utilisateur pour expliquer la problématique rencontrée.

Avec le bouton  , il sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé¹⁴.

Si la défaillance est en cours, l'utilisateur devra mettre à jour¹⁵ le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle pour tous les événements.

¹³ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

¹⁴ Voir le module 3.1.2, Officialiser l'avis au ministre.

¹⁵ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Informations générales

1

Date – heure de début prévue :

Date – heure de début réelle : *

Date – heure de fin prévue :

Date – heure de fin réelle :

Durée de l'événement prévue :

--

Durée de l'événement réelle :

--

Lieu de l'événement

2

Équipement de traitement : *

Faire une sélection



3

Coordonnées du rejet (Par défaut, les coordonnées affichées sont celles de l'émissaire de la station) :

Latitude (Deg. déc. NAD83) :

Longitude (Deg. déc. NAD83) :



4

Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté : *

Faire une sélection



Mesure correctrice

5

Mesures planifiées pour limiter l'événement, ainsi que pour atténuer ses effets : *

Mesures prises pour limiter l'événement ainsi que pour atténuer ses effets : *

Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'événement : *

4

6

Commentaire :

7

Annuler

Enregistrer

Ajouter un événement pour un motif de rejet de l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Rejet de l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire** ». L'utilisateur suit les étapes ci-dessous.

Si l'événement est terminé lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ① et la « **Date-heure de fin réelle** » ① ;
2. L'utilisateur doit inscrire le « **Volume réel du rejet** » ① ou le « **Volume estimé du rejet** » ① .

Si la dérivation est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ① , la « **Date-heure de fin prévue** » ① ;
2. L'utilisateur doit inscrire le « **Volume estimé du rejet** » ① .

Les champs « **Durée de l'événement prévue** » ① et « **Durée de l'événement réelle** » ① sont calculés automatiquement selon les dates saisies.

L'utilisateur entre ensuite une « **Description du lieu du rejet** » ② la plus précise possible.

Par défaut, le champ au point ③ est renseigné avec les coordonnées de l'émissaire de la station d'épuration inscrites dans le système SOMAEU. Si cette information n'est pas dans le système SOMAEU ou si les coordonnées sont différentes de celles de l'émissaire, alors l'utilisateur doit entrer les coordonnées du débordement dans le système SOMAEU sous le format NAD83. Au besoin, le bouton  peut être utilisé pour convertir en format NAD83 les coordonnées sous un autre format.

Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté »  est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. Certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la sélection en tenant compte des usages présents lors de la période de l'événement. Un détail des usages est disponible [ici](#).

La « Cause du rejet »  doit être sélectionnée parmi les choix du menu déroulant. La liste des motifs possibles d'un avis au ministre se trouve en annexe du présent document.

Les trois champs de la section « Mesure correctrice »  sont obligatoires. Si l'événement est en cours, l'exploitant peut inscrire « À déterminer » au champ « Mesures prises pour limiter le rejet, ainsi que pour atténuer ses effets ». Lors de la mise à jour¹⁶ de l'événement, il pourra modifier le champ pour inscrire la mesure réellement mise en place.

Le champ « **Commentaire** »  est facultatif, mais peut être utilisé pour décrire les circonstances qui ont entraîné le rejet de l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire.

Avec le bouton  , l'utilisateur sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre¹⁷.

¹⁶ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

¹⁷ Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour¹⁸ le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle à tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

¹⁸ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Informations générales concernant le rejet

Date – heure de début prévue :

Date – heure de début réelle : *

Date – heure de fin prévue :

Date – heure de fin réelle :

Durée de l'événement prévue :

--

Durée de l'événement réelle :

--

Volume estimé du rejet (m³) :

Volume réel du rejet (m³) :

Lieu du débordement

Description du lieu du rejet : *

Coordonnées du point de contact avec l'environnement : *

Latitude (Deg. déc. NAD83) :

Longitude (Deg. déc. NAD83) :



Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté : *

Faire une sélection



Cause du débordement

Cause du rejet : *

Faire une sélection



Mesure correctrice

Mesures planifiées pour limiter le rejet, ainsi que pour atténuer ses effets : *

Mesures prises pour limiter le rejet, ainsi que pour atténuer ses effets : *

Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'évènement : *

Commentaire :

8

Annuler

Enregistrer

Ajouter un événement pour un motif ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou d'un ouvrage de dérivation

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Dérivation ou débordement ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou de dérivation** ». L'utilisateur suit les étapes décrites ci-dessous.

Si l'événement est terminé lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ❶ et la « **Date-heure de fin réelle** » ❶ ;
2. L'utilisateur doit inscrire le « **Volume réel du débordement** » ❶ ou le « **Volume estimé du débordement** » ❶ .

Si la dérivation est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ❶ et la « **Date-heure de fin prévue** » ❶ ;
2. L'utilisateur doit inscrire le « **Volume estimé du débordement** » ❶ .

Les champs « **Durée de l'événement prévue** » ❶ et « **Durée de l'événement réelle** » ❶ sont calculés automatiquement selon les dates saisies.

L'utilisateur entre ensuite une « **Description du lieu de débordement** » ❷ la plus précise possible.

Il renseigne le champ « **Coordonnées du débordement** » ❸ avec les coordonnées du point de contact du rejet avec l'environnement.

Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté » **4** est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. Certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la sélection en tenant compte des usages présents lors de la période du débordement. Un détail des usages est disponible [ici](#).

La « Cause du débordement » **5** doit être sélectionnée parmi les choix du menu déroulant. La liste des motifs possibles d'un avis au ministre se trouve en annexe du présent document.

Les trois champs de la section « Mesure correctrice » **6** sont obligatoires. Si l'événement est en cours, l'exploitant peut inscrire « À déterminer » au champ « Mesures prises pour limiter le rejet, ainsi que pour atténuer ses effets ». Lors de la mise à jour¹⁹ de l'événement, il pourra modifier le champ pour inscrire la mesure réellement mise en place.

Le champ « **Commentaire** » est facultatif, mais peut être utilisé pour décrire les circonstances qui ont entraîné la nécessité de déborder ou de dériver ailleurs qu'à un ouvrage de surverse ou qu'à un ouvrage de dérivation.

Avec le bouton  **7**, l'utilisateur sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre²⁰.

¹⁹ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

²⁰ Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour²¹ le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle à tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

²¹ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Informations générales concernant le débordement

1	Date – heure de début prévue :	Date – heure de début réelle :*
	Date – heure de fin prévue :	Date – heure de fin réelle :
	Durée de l'événement prévue :	Durée de l'événement réelle :
	--	--
	Volume estimé du débordement (m³) :	Volume réel du débordement (m³) :

Lieu du débordement

2

Description du lieu de débordement :*

3

Coordonnées du débordement (point de contact avec l'environnement) :*

Latitude (Deg. déc. NAD83) :

Longitude (Deg. déc. NAD83) :



4

Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté :*

Cause du débordement

5

Cause du débordement :*

Mesure correctrice

6

Mesures planifiées pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets :*

Mesures prises pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets :*

Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'évènement :*

Commentaire :

7

Ajouter un événement pour un motif de fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation

Lorsqu'un avis au ministre concerne une « **Fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation** », seule la « **Date de réception des travaux** » doit être saisie. Cette date correspond à la réception des travaux par la municipalité.

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date de réception des travaux** » **1**.
2. Le bouton **Enregistrer** **2** permet de sauvegarder les données saisies.
3. Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé²².

Détail de l'événement de fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation

1 Date de réception des travaux : *

2 Enregistrer

Annuler

²² Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

Module 3.1.2 – Officialiser et transmettre un avis au ministre dans le système SOMAEU

Aux fins d'application du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU; chapitre Q-2, r. 34.1), pour être considéré comme transmis au ministre, un avis au ministre doit avoir le statut « Officiel » dans le système SOMAEU.

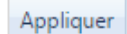
Accéder à la tâche – Officialiser et transmettre un avis au ministre

Pour officialiser un avis au ministre, l'utilisateur doit sélectionner le menu « **Transmission des données** » ¹, puis le sous-menu « **Avis au ministre** » ², pour finalement atteindre la tâche « **Officialiser et transmettre un avis au ministre** » ³. L'utilisateur d'une municipalité qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement le Sommaire des avis au ministre (page suivante). Dans le cas contraire, l'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit sélectionner le « **Nom de l'OMAEU** » à partir du Sommaire des inscriptions. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur atteindra le Sommaire des avis au ministre (page suivante).

The screenshot displays the 'enviro WEB' web application interface. At the top, there is a header with the logo 'Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec' on the left and 'enviro WEB > SUMI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES' on the right. Below the header is a navigation bar with links: 'Accueil', 'Intranet', 'Accessibilité', and 'Quitter'. The main navigation menu is open, showing 'Accueil', 'Gestion des OMAEU', 'Obligations', 'Transmission des données' (highlighted with a blue circle 1), and 'Rapports opérationnels'. Under 'Transmission des données', the 'Avis au ministre' option is selected (highlighted with a blue circle 2). A sub-menu is displayed, showing 'Saisir/Mettre à jour un avis au ministre', 'Consulter les avis au ministre', 'Officialiser et transmettre un avis au ministre' (highlighted with a blue circle 3), 'Mettre à jour les événements d'un avis au ministre', and 'Annuler un avis au ministre'. On the left side of the page, there is a section for 'OMAEU : Ville Verte' and a large green text 'Bienvenue Ville Verte'. On the right side, there is a red asterisk and the text '*Champ obligatoire'.

Sommaire des avis au ministre

L'utilisateur atteint le Sommaire des avis au ministre et il choisit l'avis au ministre qu'il souhaite officialiser en sélectionnant le « **N° de l'avis** » ❶. L'utilisateur peut également rechercher un avis au ministre en utilisant des critères de recherche²³.

Dans le Sommaire de l'avis au ministre, il est possible de trier les champs afin de faciliter la recherche d'un avis. Avec le bouton , une fenêtre s'affiche afin qu'on puisse sélectionner les critères de tri ❷. Une fois qu'on a cliqué sur le bouton  ❸, le tri est appliqué au sommaire ❹. À noter que seuls les avis au ministre qui ont l'un des statuts et états d'avancement « Brouillon – Inscrit » ou « Officiel – En correction » sont présents dans le sommaire.

²³ Voir le module 3.1.4, Consulter les avis au ministre.

Officialiser un avis au ministre

Critères de l'avis au ministre

Rechercher Réinitialiser

Sommaire des avis au ministre Résultats trouvés : 7

N° de l'avis	Date de réception	Motif de l'avis	Nombre d'événements	Statut	État d'avancement	Date du statut
27		Dérivation pour des travaux planifiés	0	Brouillon	Inscrit	2016-09-29
26		Débordement pour des travaux planifiés	0	Brouillon	Inscrit	2016-09-29
21		Débordement en temps sec (art. 15 al. 1)	0	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
20		Débordement en temps sec (art. 15 al. 3)	1	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
19		Débordement en temps sec (art. 15 al. 3)	1	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
18		Débordement en temps sec (art. 15 al. 3)	0	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
17		Débordement en temps sec (art. 15 al. 3)	0	Brouillon	Inscrit	2016-09-28

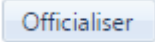
Page 1 de 1, éléments 1 à 7 de 7.

1 2 3 4

Appliquer Annuler

Officialiser et transmettre un avis au ministre

Lorsqu'on sélectionne un avis au ministre, les informations préalablement saisies sur cet avis apparaissent dans les onglets Informations générales et Événements. Pour officialiser l'avis, l'utilisateur doit certifier que les informations fournies sont complètes et véridiques en cochant la case appropriée **1**.

Par la suite, l'utilisateur doit cliquer sur le bouton  **2**.

À la confirmation de l'officialisation, l'avis au ministre est considéré comme transmis aux fins d'application réglementaire et son statut dans le système SOMAEU devient « Officiel ». De plus, la date du jour s'inscrira dans le Sommaire des avis au ministre sous la colonne « **Date de réception** ».

Officialiser et transmettre un avis au ministre

Informations générales

Numéro de l'avis au ministre :

1494

Motif de l'avis au ministre :*

Rejet de l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire

Secteur d'exploitation :***Date de l'avis verbal :**

--

Personne contactée (avis verbal) :

--

Statut :

Brouillon

Etat d'avancement :

Inscrit

Date du statut :

2021-10-07

Date de transmission :

--

Description de l'avis au ministre :*

Démo

1

☐ Je certifie que les informations fournies sont complètes et véridiques.

Liste des événements

Équipement de traitement	Cause du rejet	Date de début prévue	Date de début réelle	Date de fin prévue	Date de fin réelle	Durée prévue	Durée réelle		
	Obstruction		2019-01-01		2019-01-01		0j 00h 16m		

Annuler

Officialiser

2

Module 3.1.3 - Mettre à jour un événement dans le système SOMAEU dont le statut est officiel

Lorsqu'un avis au ministre a été saisi et officialisé et que les événements de cet avis ne sont pas tous terminés (statut et état d'avancement « Officiel-En cours »), il peut être requis de mettre à jour un ou des événements concernant cet avis ou une information générale.

La mise à jour permet ainsi de modifier tous les champs de l'avis au ministre ou des événements. Toutefois, les restrictions suivantes s'appliquent :

1. Il est impossible de supprimer un événement qui possède une date de début réelle ou s'il est le seul événement de l'avis au ministre.
2. Les champs obligatoires doivent restés renseignés.
3. Une fois une date de fin réelle ajoutée à tous les événements de l'avis au ministre, l'avis devient « Officiel-Terminé » et ne pourra plus être modifié lorsque l'utilisateur aura quitté le menu de l'avis au ministre.

Si l'utilisateur a inscrit une date de fin réelle pour tous les événements de l'avis au ministre (statut et état d'avancement « Officiel-Terminé ») et qu'il souhaite y apporter une modification, il devra communiquer avec la direction régionale localisée sur son territoire administratif afin de corriger cet avis qui aura le statut et l'état d'avancement « Officiel-En correction ».

Un avis au ministre est considéré comme terminé lorsque l'utilisateur a inscrit une date de fin réelle pour tous les événements qui concernent cet avis.

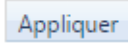
Accéder à la tâche – Mettre à jour les événements d'un avis au ministre

Un utilisateur peut mettre à jour un ou des événements relatifs à un avis au ministre préalablement créé. Il doit sélectionner le menu « **Transmission des données** » ¹, puis le sous-menu « **Avis au ministre** » ² pour finalement atteindre la tâche « **Saisir / Mettre à jour un avis au ministre** » ³ ou la tâche « **Mettre à jour les événements d'un avis au ministre** » ⁴. L'utilisateur d'une municipalité qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement le Sommaire des avis au ministre (page suivante). Dans le cas contraire, l'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit sélectionner le « **Nom de l'OMAEU** » à partir du Sommaire des inscriptions. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur atteindra le Sommaire des avis au ministre (page suivante).

The screenshot displays the 'enviroWEB' application interface. At the top, there is a header with the logo 'Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec' on the left and 'enviroWEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES' on the right. Below the header is a navigation bar with links: 'Accueil', 'Intranet', 'Accessibilité', and 'Quitter'. The main content area has a horizontal menu with tabs: 'Accueil', 'Gestion des OMAEU', 'Obligations', 'Transmission des données' (highlighted with a blue circle 1), and 'Rapports opérationnels'. Under the 'Transmission des données' tab, there is a dropdown menu with options: 'Avis au ministre' (highlighted with a blue circle 2), 'Rapports mensuels', 'Rapports annuels', and 'Études'. The 'Avis au ministre' option has further sub-options: 'Saisir/Mettre à jour un avis au ministre' (highlighted with a blue circle 3), 'Consulter les avis au ministre', 'Officialiser et transmettre un avis au ministre', 'Mettre à jour les événements d'un avis au ministre' (highlighted with a blue circle 4), and 'Annuler un avis au ministre'. On the left side of the main content area, there is a section titled 'OMAEU : Ville Verte' and a large green text 'Bienvenue Ville Verte'. On the right side, there is a red asterisk and the text '* Champ obligatoire'.

Sommaire des avis au ministre

L'utilisateur choisit l'avis au ministre pour lequel il souhaite mettre à jour un événement en sélectionnant le « **N° de l'avis** » ¹ dans le Sommaire des avis au ministre. Il est également possible de rechercher un avis au ministre à l'aide de critères spécifiques²⁴.

Dans le Sommaire de l'avis au ministre, l'utilisateur a la possibilité de trier les champs afin de faciliter la recherche d'un avis. À l'aide du bouton  ², une fenêtre s'affiche afin que l'utilisateur puisse sélectionner les critères de tri ³. Une fois qu'il a cliqué sur le bouton  ⁴, le tri est appliqué selon les critères sélectionnés.

²⁴ Voir le module 3.1.4, Consulter les avis au ministre.

Saisir / Mettre à jour un avis au ministre

Critères de l'avis au ministre

Rechercher Réinitialiser

Sommaire des avis au ministre

Résultats trouvés : 3

N° de l'avis	Date de réception	Motif de l'avis	Nombre d'événements	Statut	État d'avancement	Date du statut
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
99	2016-12-13	Débordement sur le réseau d'égout en u	2	Officiel	En cours	2016-12-13
90	2016-12-13	Dérivation à la station d'épuration pour	1	Officiel	En cours	2016-12-13
78	2016-12-06	Débordement sur le réseau d'égout	1	Officiel	En cours	2016-12-06

Ajouter un avis au ministre

Nombre de lignes : 15

Page 1 de 1, éléments 1 à 3 de 3.

☐ Cocher tous
☐ Débordement sur le réseau d'égout en urgence (art. 15 al. 1)
☐ Dérivation à la station d'épuration pour des travaux planifiés (art. 15 al. 3)
Appliquer Annuler

Mettre à jour un événement

Lorsque le « **N° de l'avis** » est sélectionné, l'utilisateur a accès à l'onglet Événements ¹ pour une mise à jour de ou des événements relatifs à l'avis au ministre. L'utilisateur choisit l'événement à modifier en cliquant sur le bouton  ². Les menus sont les mêmes que pour la tâche « Ajouter un événement » du motif de l'avis au ministre.

Saisir / Mettre à jour un avis au ministre

Informations générales

Événements

Contexte de l'avis au ministre
Numéro de l'avis au ministre :
99
Motif de l'avis au ministre :
Débordement sur le réseau d'égout en urgence (art. 15 al. 1)

Liste des événements

Ouvrage de surverse	Cause du débordement	Date de début prévue	Date de début réelle	Date de fin prévue	Date de fin réelle	Durée prévue	Durée réelle	
10 - No 6 (T.P.)	Défaillance		2016-12-12	2017-01-20		39j 15h 00m		
2 - No 1 (P.P.)	Défaillance		2016-12-12	2016-12-29		17j 04h 00m		

Module 3.1.4 - Consulter les avis au ministre

L'utilisateur d'un OMAEU peut rechercher un avis au ministre en utilisant certains critères de sélection. Quand il clique sur le bouton  ❶ vis-à-vis du bandeau intitulé Critères de l'avis au ministre, la fenêtre permettant de sélectionner les critères de recherche apparaît à l'écran ❷. Des critères particuliers de recherche selon des dates ou des durées ❸ sont également disponibles avec un clic sur le bouton  ❹ vis-à-vis du bandeau intitulé Critères d'intervalles.

Le « **Numéro de l'avis** » ❺ fait référence au numéro séquentiel généré par le système SOMAEU à la suite de la saisie d'un avis au ministre.

Lorsque l'utilisateur sélectionne la case intitulée Période de travaux planifiés non respectée ❻, seuls les avis au ministre ayant pour événement un débordement ou une dérivation pour un motif de travaux planifiés et qui ont une date de début réelle inférieure à la date de début prévue ou une date de fin réelle supérieure à la date de fin prévue sont présentés dans le Sommaire des avis au ministre.

Lorsque l'utilisateur sélectionne la case intitulée En dépassement ❼, tous les avis au ministre qui ont une date de début réelle inférieure à la date de début prévue ou une date de fin réelle supérieure à la date de fin prévue sont présentés dans le Sommaire des avis au ministre.

Finalement, l'utilisateur clique sur le bouton  ❽ pour obtenir le résultat de la recherche dans le Sommaire des avis au ministre. Par défaut, seulement les soixante-quinze derniers avis sont affichés. Pour consulter les autres avis, l'utilisateur doit utiliser des critères de recherche plus précis.

Saisir / Mettre à jour un avis au ministre

1

Critères de l'avis au ministre

Numéro de l'avis :

Motif de l'avis :

2

Cause du débordement :

Contexte du débordement :

Statut :

État d'avancement :

3

Critères d'intervalles

4

Durée réelle de l'événement

Supérieure ou égale à :
 j h m

Inférieure ou égale à :
 j h m

Durée prévue de l'événement

Supérieure ou égale à :
 j h m

Inférieure ou égale à :
 j h m

Date de début prévue de l'événement

Supérieure ou égale à :

Inférieure ou égale à :

Date de fin prévue de l'événement

Supérieure ou égale à :

Inférieure ou égale à :

Date de début réelle de l'événement

Supérieure ou égale à :

Inférieure ou égale à :

Date de fin réelle de l'événement

Supérieure ou égale à :

Inférieure ou égale à :

6 ☐ En dépassement

5 ☐ Période de travaux planifiés non respectée

7

Module 3.1.5 - Annuler un avis au ministre

Lorsqu'un avis au ministre est terminé, il peut être requis d'annuler cet avis si les informations qu'il contient sont inexactes. L'utilisateur doit alors communiquer avec la direction régionale localisée sur son territoire administratif afin que celle-ci procède à la réouverture d'un avis au ministre en vue de son annulation. L'utilisateur peut par la suite annuler l'avis en sélectionnant le menu approprié dans le système SOMAEU.

Un avis au ministre qui n'aurait pas été déjà officialisé (statut « Brouillon ») peut être effacé directement à partir de la tâche Saisir/Mettre à jour un avis au ministre (voir le module 3.1.1).

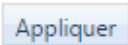
Accéder à la tâche – Annuler un avis au ministre

Un utilisateur peut annuler un avis au ministre officiel qui a été préalablement autorisé par la direction régionale localisée sur son territoire administratif en sélectionnant le menu « **Transmission des données** » ¹, puis le sous-menu « **Avis au ministre** » ² pour finalement atteindre la tâche « **Annuler un avis au ministre** » ³. L'utilisateur d'une municipalité qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement le Sommaire des avis au ministre (page suivante). Dans le cas contraire, l'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit sélectionner le « **Nom de l'OMAEU** » à partir du Sommaire des inscriptions. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur atteindra le Sommaire des avis au ministre (page suivante).

The screenshot displays the 'enviro WEB' portal for 'SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES'. The header includes the 'Québec' logo and navigation links: Accueil, Intranet, Accessibilité, and Quitter. A secondary navigation bar contains: Accueil, Gestion des OMAEU, Obligations, **1 Transmission des données**, and Rapports opérationnels. Below this, a dropdown menu for 'OMAEU : Ville Verte' is open, showing options: **2 Avis au ministre**, Rapports mensuels, Rapports annuels, and Études. The 'Avis au ministre' dropdown is further expanded, listing: Saisir/Mettre à jour un avis au ministre, Consulter les avis au ministre, Officialiser et transmettre un avis au ministre, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre, and **3 Annuler un avis au ministre**. A red asterisk note '*Champ obligatoire' is visible on the right. The main content area shows 'Bienvenue Ville Verte'.

Sommaire des avis au ministre

Le Sommaire des avis au ministre présente les avis dont l'« **État d'avancement** » est « En attente d'annulation » ¹, donc ceux dont la direction régionale a préalablement accordé le droit d'annulation. L'utilisateur choisit l'avis au ministre qu'il souhaite annuler en sélectionnant le « **N° de l'avis** » ². Il est également possible de rechercher un avis au ministre à l'aide de critères spécifiques²⁵.

Dans le Sommaire des avis au ministre, l'utilisateur a la possibilité de trier les champs afin de faciliter la recherche d'un avis. À l'aide du bouton  ³, une fenêtre s'affiche afin que l'utilisateur puisse sélectionner les critères de tri ⁴. Une fois qu'il a cliqué sur le bouton  ⁵, le tri est appliqué selon les critères sélectionnés.

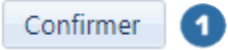
²⁵ Voir le module 3.1.4, Consulter les avis au ministre.

Sommaire des avis au ministre

Sommaire des avis au ministre			Résultats trouvés : 2			
N° de l'avis	Date de réception	Motif de l'avis	Nombre d'événements	Statut	État d'avancement	Date du statut
1129	2018-12-19	Dérivation à la station d'épuration en	1	Officiel	En attente d'annulation	2018-12-20
1126	2018-12-19	Débordement sur le réseau d'égout	1	Officiel	En attente d'annulation	2018-12-19
Page 1 de 1, éléments 1 à 2 de 2.						

☐ Cocher tous
☐ Débordement sur le réseau d'égout en temps sec (art. 15 paragr. 1(1))
☐ Dérivation à la station d'épuration en temps sec (art. 15 paragr. 1(1))

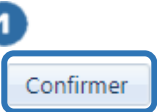
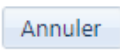
Annuler un avis au ministre

Lorsqu'on sélectionne un avis au ministre, les informations préalablement saisies sur cet avis apparaissent dans les onglets Informations générales et Événements. Pour annuler l'avis, l'utilisateur doit cliquer sur le bouton .

Après la confirmation, l'avis au ministre est considéré comme annulé. Il peut toutefois être visualisé à la section Consulter les avis au ministre.

Annuler un avis au ministre

Informations générales		Événements
Numéro de l'avis au ministre : 1129		Statut : Officiel
Motif de l'avis au ministre :* Dérivation à la station d'épuration en temps sec (art. 15 paragr. 1(1))		Etat d'avancement : En attente d'annulation
Secteur d'exploitation :* Ville Verte		Date du statut : 2018-12-20
Date de l'avis verbal : --	Date de transmission : 2018-12-19	
Description de l'avis au ministre :* À définir		



Annexe concernant les motifs d'un avis au ministre – Causes du débordement ou de la dérivation

Onglet « Informations générales »	Onglet « Événements »
<i>Motifs de l'avis au ministre</i>	<i>Causes du débordement ou de la dérivation possible</i>
Débordement survenu en cas de temps sec à partir d'un ouvrage de surverse	- Sous-capacité du réseau d'égout - Entretien défaillant
Débordement survenu en cas d'urgence à un ouvrage de surverse	- Défaillance d'équipement - Erreur humaine - Panne électrique - Arrêt volontaire du poste de pompage - Obstruction de l'équipement ou de la conduite d'eaux usées - Refoulement d'eaux dû à un clapet défectueux - Inondation (décret ministériel)
Dérivation survenue en cas de temps sec à partir d'un ouvrage de dérivation	- Sous-capacité du réseau d'égout - Entretien défaillant
Dérivation survenue en cas d'urgence à partir d'un ouvrage de dérivation	- Défaillance d'équipement - Panne électrique - Erreur humaine - Inondation (décret ministériel)
Débordement requis pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage	- Travaux planifiés sur l'ouvrage

Dérivation pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage, AVEC rejet au milieu récepteur	- Travaux planifiés sur l'ouvrage
Dérivation pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage, SANS rejet au milieu récepteur	- Travaux planifiés sur l'ouvrage à l'aide d'un contournement
Arrêt ou défaillance d'équipement ayant un impact sur la qualité des rejets ou sur la fréquence ou le volume des débordements ou des dérivations	Aucune
Rejet de l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire	- Défaillance d'équipement - Travaux planifiés sur l'ouvrage - Entretien défaillant - Obstruction de l'équipement ou de la conduite d'eaux usées - Panne électrique - Arrêt volontaire du poste de pompage - Erreur humaine
Dérivation ou débordement ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou d'un ouvrage de dérivation	- Défaillance d'équipement - Sous-capacité du réseau d'égout - Sous-capacité de l'équipement de traitement - Erreur humaine - Embâcle hivernal - Arrêt volontaire du poste de pompage

	- Inondation printanière - Panne électrique
Fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation (art. 16, al. 1)	Aucune. Saisir uniquement la date de réception des travaux.

Lexique

« gras »	Libellé d'un champ à saisir
<u>Souligné</u>	Nom d'une section, d'un sommaire ou d'une liste de l'interface



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 